



LE DÉPARTEMENT

Saint Maximin, le

20 NOV. 2019

Monsieur BOUILLET
ENEDIS
BRIPS Méditerranée
269 avenue Roger salengro
13015 MARSEILLE

Affaire suivie par : Gregory PAONE
Direction : des infrastructures et de la mobilité
Service ou Pôle : Pôle Territorial Provence Verte
service entretien et exploitation
☎ : 04 98 05 94 10
Nos réf : D19-00486
Vos réf : votre courrier du 29 novembre 2018

Monsieur,

Par courrier en référence, vous sollicitez le Département au sujet d'une demande de création d'un poste source au lieu dit « La Poulane » sur la commune de ROCBARON.

Cette opération est soumise à un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. La DDTM, en charge de l'instruction de ce dossier, vous demande l'autorisation du gestionnaire du fossé dans lequel les eaux des bassins de rétention de cette opération, vont se rejeter.

En l'occurrence, vous avez prévu de rejeter ces eaux au droit de la RD n°43, dans un fossé appartenant au Conseil Départemental.

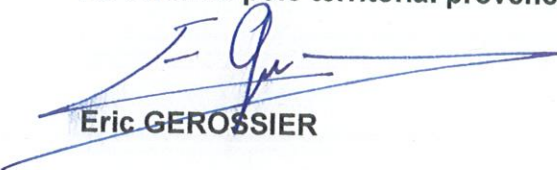
L'étude hydraulique 6902146V3 établie en octobre 2019 par ECR Environnement indique que le principe consiste à compenser les ruissellements générés par le projet par des systèmes de rétention dont les débits de fuite correspondent au ruissellement naturel du terrain avant urbanisation.

Ainsi, le dispositif ne génère pas d'augmentation de la quantité d'eau transitant par le fossé départemental.

Compte tenu des éléments évoqués ci-avant, le département est favorable à l'utilisation de cet exutoire départemental.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef du pôle territorial provence verte


Eric GEROSSIER

